Xaintrie
Vallée de la Dordogne
Communauté de Communes

REUNION PUBLIQUE

Nouvelle politique Déchets
Présentation du projet

26 avril 2022

Propos Introductif

Nicole BARDI
Présidente de la Communauté de communes

Daniel GREGOIRE
Vice-Président délégué à l'Environnement

Sommaire

1. Le service de gestion des déchets de XVD aujourd'hui

2. Pourquoi faut-il faire évoluer nos pratiques de gestion des déchets ?

3. Un Plan Local de Prévention pour les déchets (PLPDMA), qu'est-ce que c'est et pourquoi ?

4. La Tarification Incitative, qu'est-ce que c'est ?

5. Le calendrier détaillé d'un projet ambitieux qui va traverser le mandat

1. Le service de gestion des déchets de Xaintrie Val' Dordogne aujourd'hui

Le service aujourd'hui

- ✓ *28 agents*
- ✓ *4 poids lourds de collecte + 1 polybenne*
- ✓ *20 tournées de collecte*
- ✓ *2 250 km / semaine*
  - ❖ *soit 117 000 km / an*
  - ❖ *près de 3 fois le tour de la Terre…*
- ✓ *Plus de 6 000 tonnes de déchets collectés*
  - ❖ *269 kg/an/habitant d'OMR*
  - ❖ *44 kg/an/habitant de verre*
  - ❖ *…*

- ✓ *3 déchèteries*
- ✓ *744 composteurs vendus depuis 2003*
- ✓ *Plusieurs broyeurs à végétaux loués*
- ✓ *…*

Le service aujourd'hui

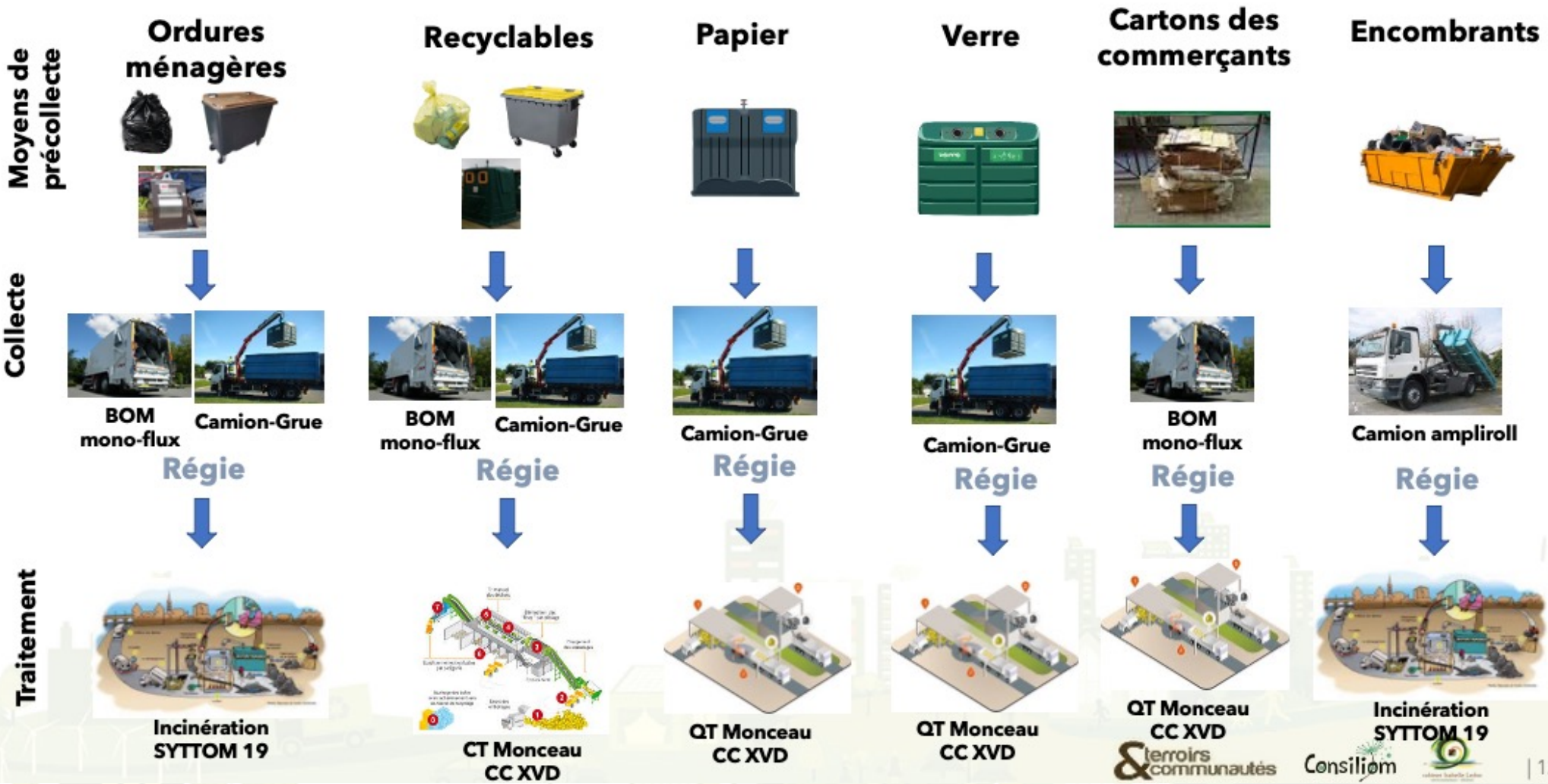

conseil de

2. Pourquoi faut-il faire évoluer nos pratiques de gestion des déchets ?

Contexte et enjeux

Loi AGEC
du 10/02/2020

Augmentation régulière du coût des déchets

Aujourd'hui : 140€ / habitant (moyenne)

Demain, si on ne fait rien : 180€ / habitant (moyenne), + 29% !

Le coût pour la population va devenir vite insupportable !!!

Pourquoi une augmentation régulière du coût des déchets ?

- ✓ *Un coût de traitement des déchets du SYTTOM 19 en forte augmentation :*

2020 → 101 € / tonne → 2021 → 104 € / tonne → 2022 → 114 € / tonne → 2025 → **180 € / tonne (prod actuelle)**

  - *Une taxe sur les déchets (TGAP) qui augmente :*

2020 → 4 € / tonne → 2022 → 11 € / tonne → 2025 → **15 € / tonne**

  - *Une Unité de Valorisation Energétique (« incinérateur ») à Saint Pantaléon de Larche à « reconstruire » (près de 80 M d'€)*
  - *Un tarif du traitement des déchets du SYTTOM 19 « à la performance » défavorable pour les collectivités qui ne réduisent pas leurs déchets à compter de 2024*
    - *Bonus financier pour celles qui produisent - que la moyenne départementale*
    - *Malus financier pour celles qui produisent + que la moyenne départementale*

- ✓ *Un poste « carburant » de plus en plus coûteux*
- ✓ *Le matériel roulant et son entretien de plus en plus cher*

Contexte et enjeux

Agir sur la production de déchets et l'organisation du service pour que les habitants ne subissent pas l'augmentation à venir

Augmentation régulière du coût des déchets

Nécessité de réduire la production de déchets, pour limiter le coût du traitement

Loi AGEC

Obligation d'offrir une solution pour le tri des déchets à tous les usagers

Nécessité d'optimiser l'organisation du service de collecte des déchets pour limiter le coût de la collecte

Obligation de réduire le tonnage traité par mise en place de l'incitativité

Dans contexte de changement complet de « mode de vie »

Passer du mode « consommation » ….

- ✓ J'achète
- ✓ Je consomme
- ✓ Je jette

Au mode « prévention » ….

- ✓ Je fais attention à ce que j'achète
- ✓ Je consomme avec discernement
- ✓ Je réemploi, je recycle, je valorise mes déchets

Le choix de la CC Xaintrie Val' Dordogne :

- un projet global
- pour un mieux-disant environnemental et une maîtrise des coûts.
- organisé via le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Principales actions :

- ✓ La mise en œuvre d'une Tarification Incitative et du tri des biodéchets
- ✓ La réorganisation du service collecte
- ✓ La création de nouveaux services par redéploiement des agents

3. Un Plan Local de Prévention pour les déchets (PLPDMA), qu’est-ce que c’est ? pourquoi ?

Le Plan Local de Prévention pour les Déchets Ménagers et Assimilés de Xaintrie Val Dordogne : **un programme élaboré en concertation**

- ✓ Une commission consultative (CCES) créée en juillet 2021 :
  - ✓ 27 membres comprenant 3 collèges (élus, partenaires techniques et institutionnels et société civile)
  - ✓ réunie à 4 reprises entre décembre 2021 et avril 2022
  - ✓ Un projet relu et amendé
  - ✓ Un projet de PLPDMA adopté par la CCES le 13 avril 2022

- ✓ Des échanges nombreux et réguliers avec les élus sur les principales mesures :
  - ✓ 2 conférences des Maires (juin et novembre 2021)
  - ✓ Transmission de documents et projets aux communes à l'été 2021
  - ✓ Voyage d'étude dans une CC du Lot-et-Garonne (septembre 2021)
  - ✓ Présentation dans les conseils municipaux l'ayant sollicité (11 réunions pour 19 conseils municipaux entre janvier et mars 2022)

- ✓ Une consultation publique lancée auprès de la population du 15 avril au 9 mai 2022

https://www.xaintrie-val-dordogne.fr/nos-competences/dechets/collecte-et-traitement

Le PLPDMA de Xaintrie Val Dordogne

- ✓ Un programme de 15 actions sur 6 ans
- ✓ 2 mesures phares :
  - L'instauration de la tarification incitative à compter du 1er janvier 2025
  - La généralisation du tri à la source des biodéchets

	Priorité	Affectation	Avancement de l'action	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
				T1 T2 T3 T4	T1 T2 T3 T4	T1 T2 T3 T4	T1 T2 T3 T4	T1 T2 T3 T4	T1 T2 T3 T4	T1 T2 T3 T4
TOUS FLUX										
1. Créer une dynamique prévention	FORTE	CMP	0%							
2. Être exemplaire : Réduction de consommation des papiers et produits jetables dans les services	FORTE	CMP	10%							
3. Elaborer et diffuser un plan de communication	FORTE	COM et CMP	0%							
4. Encourager la démarche de sensibilisation du jeune public	MOYENNE	CMP	0%							
BIODECHETS : RESTES ALIMENTAIRES ET VEGETAUX										
5. Organiser un service d'accompagnement au compostage individuel	FORTE	MC	10%							
6. Organiser un service d'accompagnement au compostage collectif partagé	FORTE	MC	0%							
7. Organiser un service d'accompagnement au compostage en camping	FORTE	MC	0%							
8. Promouvoir et mettre en place des opérations de broyages des végétaux	FORTE	MC	30%							
9. Lutter contre le gaspillage alimentaire	FORTE	MC et CMP	0%							
DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES										
10. Mettre en place une tarification incitative	FORTE	DG	15%							
11. Promouvoir le « fait maison » et les produits pauvres en déchets	FAIBLE	CMP	0%							
12. Lutter contre les imprimés non sollicités	MOYENNE	CMP	0%							
DECHETS OCCASIONNELS DES MENAGES										
13. Promouvoir le troc, la réparation et le réemploi	FAIBLE	CMP	0%							
14. Accompagner et soutenir l'organisation de « Vide-Maison »	FAIBLE	CMP	0%							
DECHETS DU BTP										
15. Réduire les déchets du BTP	MOYENNE	CMP	0%							

✓ Actions 5 à 9 : tri des biodéchets – *obligation 2024*

Ils sont constitués par tous les déchets de cuisine ou alimentaires.

Déchets de préparation de repas, restes alimentaires, aliments périmés :

- Les épluchures
- Les os, coquilles d'œufs et coquillages
- Les restes de repas (y compris viandes et poissons)
- Le pain
- Marc de café, sachets de thés…
- Produits périmés

✓ Actions 5 à 9 : Tri à la source des biodéchets

Proposer à chacun une solution pour trier ses biodéchets :

Le compostage

- La solution à privilégier (le déchet n'est pas pris en charge par le service public)
- Mais c'est une solution insuffisante (tous les types d'habitat ne peuvent composter et les déchets carnés et sous-produits animaux ne sont en général pas traités en intégralité par le compostage)

La collecte des « gros producteurs » : cantines, EHPAD, restaurants …

- Une collecte et un traitement local des biodéchets des gros producteurs sera organisée, valorisés chez Ponti Compost

Les actions prioritaires et les plus efficaces

✓ Action 10 : mise en place d'une « Tarification Incitative »

Objectif : Inciter financièrement les producteurs de déchets à jeter le moins possible de déchets dans sa poubelle

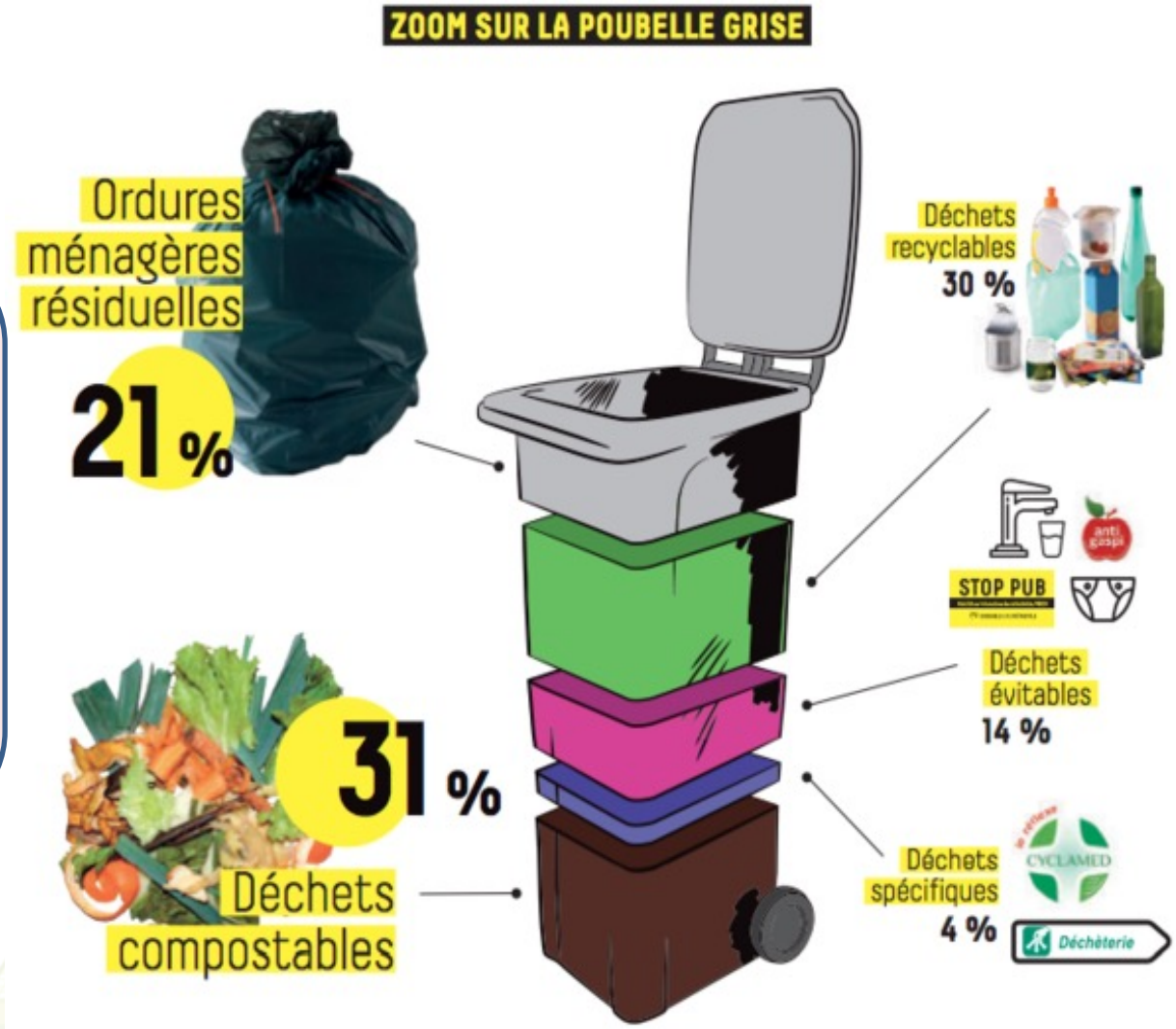

4. La Tarification Incitative, qu'est-ce que c’est ?

La Tarification Incitative : qu'est-ce que c'est ?

Identifier la production des déchets non valorisables (Ordures Ménagères Résiduelles) de chaque producteur :

- Afin de l'impliquer, le responsabiliser

- Afin qu'il ne jette que le non valorisable

- Dans un but de diminuer de façon significative le tonnage des ordures ménagères

Pourquoi elle se développe partout en Corrèze ?

RÉDUCTION DES DÉCHETS
TARIFICATION INCITATIVE
L'EXPÉRIMENTER, c'est L'ADOPTER !

La TI = moyen très efficace pour diminuer de façon significative le tonnage de déchets.
Elle permet :

- Une réponse aux objectifs règlementaires :
  Grenelle 1, Loi de Transition Energétique pour une Croissance Verte, loi AGEC
- L'application du principe producteur - payeur
- La maîtrise des coûts :
  - Coûts de traitement :
    Moins de déchets = baisse de la facture SYTTOM
  - Coûts de collecte :
    Moins de déchets = baisse du nombre de tournées de collecte
- Moins de biodéchets dans les poubelles :
  Contribue à la maîtrise des coûts
- Si Redevance Incitative, équité, basée sur le service rendu :
  La quantité de déchets produite plutôt que les valeurs locatives, base de l'impôt foncier

Comment ?

Le dispositif actuel ne permet pas de mesurer ce que produit chaque foyer ou professionnel !

Souvent les bacs encombrent et ne donnent pas une image très propre des villages … il faut les remplacer par des zones de dépôt « propres, sûres, bien placées »

Comment ?

1

Individualisation de la précollecte : chaque foyer a un badge utilisable sur tout le territoire, 24H/24

Dépôt en sécurité, sur un axe de passage, près des commerces et des services

2

Collecte par un véhicule de collecte adapté

3

Paiement du service individualisé en fonction de l'effort de chacun : moins je produit d'ordures ménagères, moins je paye

Grille tarifaire et application

PART FIXE

Abonnement au service

Obligatoire et due pour chaque foyer.
Il correspond aux coûts fixes du service : structure, administratif, déchèteries …

+

PART CONSOMMATION

Part forfaitaire, obligatoirement due <u>et</u> variable en fonction du nombre de sacs poubelle minimum par an

Part variable, fonction du nombre de sacs poubelle supplémentaires déposés dans le conteneur

En synthèse :

Personnalisation du dispositif de pré-collecte
Chaque foyer ou professionnel a un badge

Baisse de la quantité d'OMR collectée :
entre 20 % et 40 %

Augmentation de la valorisation organique compostage individuel ou collectif

Augmentation du tri, de la valorisation matière (recyclage)

5. Le calendrier détaillé d’un projet ambitieux qui va traverser le mandat

Quel calendrier de mise en œuvre ?

- 4 phases :

Années 2022 - 2023 Préparation à la mise en œuvre	Études de terrain et commandes de matériel
Année 2024 Mise en œuvre des outils	Installation des points de dépôt dans chaque commune pour, remplacement des bacs collectifs
Année 2025 Phase de test (période « à blanc »)	Test du matériel, adaptation éventuelle du service, suivi des résultats
Année 2026 Passage en tarification incitative	Suivi des résultats

RÉDUCTION DES DÉCHETS
TARIFICATION INCITATIVE
L'EXPÉRIMENTER, c'est L'ADOPTER !

MERCI DE VOTRE ATTENTION